

---

**Nombre de membres en exercice:** 15

**Séance du 02 mai 2017**

**Présents :** 13

**Votants:** 13

L'an deux mille dix-sept et le deux mai l'assemblée régulièrement convoquée le 02 mai 2017, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire)

**Sont présents:** Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire), Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint Au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Adjoint Au Maire), Madame Yvette DUTERTRE (Adjointe Au Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Conseiller Délégué), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Madame Christiane MACHEFER (Conseillère Municipale), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Madame Martine DEMEURÉ (Conseillère Municipale), Monsieur Sydney HATWELL (Conseiller Municipal), Madame Valérie BOUIN (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal), Madame Dolores TESSIER (Conseillère Municipale)

**Représentés:** Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal)

**Excuses:** Yann JAUNASSE, Marie-Pierre CHUM

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Martine DEMEURÉ

---

Objet: Installation d'un conseiller municipal suite à la démission de Madame Muriel CHERUAU, conseillère mu - DE 2017\_033

Madame Muriel CHERUAU, élue de la liste : « Tous unis pour Charentilly » suite au scrutin du 23 mars 2014, a transmis sa démission d'Adjointe au Maire et de conseillère municipale par courrier en recommandé avec avis de réception en Préfecture le 4 avril 2017.

L'article L 270 du Code Electoral précise que « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Dans le respect de l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur ORY Dominique, suite à la démission de Madame Muriel CHERUAU, a été sollicité par courrier (remis en main propre) en date du 26 avril 2017 et a refusé la fonction par courrier reçu en Mairie le 26 avril 2017.

Dans le respect de l'article L 270 du Code Electoral, Madame Dolores TESSIER, suite à la démission de Madame Muriel CHERUAU, a été sollicitée par courrier (remis en main propre) en date du 27 avril 2017 et a accepté la fonction par courrier reçu en Mairie le 27 avril 2017.

En conséquence, il est acté au Conseil Municipal l'installation de Madame Dolores TESSIER comme Conseillère Municipale à compter de ce jour.

Le tableau du Conseil sera modifié, tenant compte de cette installation,

Madame Dolores TESSIER prenant rang à la suite des Conseillers Municipaux élus antérieurement dans l'ordre selon lequel ils ont accédé au Conseil.

Le Conseil Municipal prend acte de la modification du tableau du Conseil municipal tenant compte de cette installation.

Objet: Election du 4ème Adjoint au Maire qui sera en charge de l'organisation des TAP, des Fêtes et cérémonies - DE 2017\_034

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2014-25 du 28 mars 2014 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à quatre ;

**Vu** l'arrêté municipal n° 2014-018-4.5 portant délégation de fonction et de signature aux adjoints.

**Vu** la lettre de démission de Madame Muriel CHERUAU des fonctions de 4<sup>ème</sup> adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale; en date du 4 avril 2017, adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 24 avril 2017 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Madame Muriel CHERUAU, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. Jean AGEORGES a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme Yvette DUTERTRE et M. Jacques MOTARD.

### **Après un appel à candidature,**

Mme Valérie BOUIN se porte candidate.

### **Il est procédé au déroulement du vote.**

1<sup>er</sup> tour du scrutin Sous la présidence de M. Patrick LEHAGRE, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 13
- e) Majorité absolue : 7

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) Mme Valérie BOUIN  
NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

BOUIN Valérie 13 - treize.

Madame BOUIN Valérie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4<sup>ème</sup> Adjointe, avec les mêmes délégations et a été immédiatement installée.

Objet: Syndicat Intercommunal Cavités 37 - Adhésion de la Communes de Ports-sur-Vienne et le retrait de la Commune de Sazilly - DE\_2017\_035

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-8;

### **Monsieur le Maire expose :**

- **Que** le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Cavités 37 a approuvé, par délibération du 1er mars 2017, l'adhésion de la Commune de Ports-sur-vienne et le retrait de la Commune de Sazilly.
- **Qu'en** application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal Cavités 37 doit à présent se prononcer sur l'adhésion de ces communes.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **Accepte** l'adhésion de la commune de Ports-Sur-Vienne au Syndicat Intercommunal Cavités 37 et le retrait de la Commune de Sazilly du Syndicat Intercommunal Cavités 37.
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision

Objet: Subvention à l'Association des Parents d'Élèves de Charentilly - DE\_2017\_036

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Vu** la proposition d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association des Parents d'Élèves de Charentilly.

<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>MONTANT DU CONCOURS / €</b>
<b>ASSOCIATIONS</b>	
APEC	900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>900,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **Décide** d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de 900,00 €, comme décrit ci-dessus,
- **Dit** que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal de la Commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Le montant initialement demandé par l'APEC est supérieur à celui voté. Cette demande importante faisait suite à l'arrêt d'une subvention du Département que percevait l'association pour les enfants de moins de 6 ans. Il a été décidé de ne pas allouer la somme totale, des démarches vont être faites auprès de diverses instances pour tenter d'obtenir des fonds afin de compenser cette perte.

## **COMPTE RENDU DES EPCI**

### **Commission environnement du 11 avril 2017**

Lors de cette première commission, après une présentation pour clarifier et cadrer ce domaine de compétences, il a été exposé la nécessité de créer des sous-groupes qui seront répartis comme suit :

- gestion des déchets ;
- agenda 21 – accessibilité – formation multimédia- développement durable ;
- sensibilisation au développement durable du grand public ;
- la gestion des rivières (du Pays de Racan uniquement/Gâtine et Choisses étant déjà dans un syndicat) ;
- espaces naturels du territoire, Les Rouchoux, sentiers de randonnées.

### **Vote des budgets annexes du 12 avril 2017**

Au cours de cette commission, outre les budgets annexes votés, un tour d'horizon de toutes les commissions a été fait. Il est à noter, un déficit important pour la salle des Quatre Vents de Rouziers-de-Touraine.

Le nouvel organigramme de la Communautés de Communes CCGC-PR, transmis au CDG pour validation, a également été présenté, organigramme qui fait mention de la création de 4 nouveaux postes.

Un aparté a été fait sur la mise en service de l'aire de stationnement des gens du voyage à Neuillé-Pont-Pierre, ainsi que sur le financement et le coût : une délégation de service public a été mise en place, une participation des utilisateurs pour l'emplacement, l'électricité et l'eau est demandée et une aide de la CAF est également perçue. Au total, c'est donc 12 emplacements de 2 caravanes chacun qui seront disponibles.

## **Commission Culture du 13 avril 2017**

Cette première commission a été l'occasion de présenter le projet de mise en commun sur le plan culture. Quelques divergences de points de vue ont été relevées sur le terme « compétence culture » entre les deux anciennes Communautés de Communes mais au final, c'est un document de politique culturelle commune qui est en cours d'élaboration pour apporter à la fois animations et culture sur l'ensemble du territoire. Il est également fait mention qu'un dossier de subventions auprès de la Région est à l'étude dans le but de proposer encore plus de diversité culturelle.

-----

Arrivée de Madame Marie-Pierre CHUM à 19h55.

-----

## **Commission Bâtiments, Logements et Gens du voyage du 27 avril 2017**

Première commission sous le nouveau format. Un listing complet des bâtiments de la Communauté de Communes a été passé en revue faisant apparaître un nombre important de locaux et de structures sportives sur l'ensemble du territoire.

## **Commission Enfance - Jeunesse, Vieillesse du 11 avril 2017**

Après une présentation de ce nouveau format, il a été question du Vieillesse, pour lequel un diagnostic avait été établi par le Pays de Racan, avant la fusion, pour évaluer les besoins des personnes âgées du territoire. Il en était ressorti deux points : un besoin en matière d'habitat et de transport.

Une étude sur la faisabilité de 8 à 10 nouveaux logements locatifs avait donc été initiée (avec participation financière de la Communauté de Communes et des communes concernées directement), logements qui seraient sur le Pays de Racan uniquement, avec une possible d'extension de ce type d'habitats sur le territoire de Gâtine et Choisilles.

Pour le transport, plusieurs pistes sont en réflexion, comme la constitution d'un fichier unique de l'offre sur un trajet récurrent (avec dépôt de la demande sur un numéro unique et mise en contact par un animateur ou le transport assuré par des bénévoles). Il est envisagé d'activer ce service à l'automne prochain.

Pour la Petite enfance, la réunion a débuté par un état des lieux de l'existant en matière de structures de garde. Un bilan sur la quinzaine de la parentalité a été fait, bilan positif quant à la fréquentation aux diverses réunions.

## **Commission tourisme et commerce du 20 avril 2017**

Cette commission a débuté par une présentation et l'information qu'un groupe serait constitué pour le tourisme et un pour le commerce. A cette occasion et après intervention du Directeur du tourisme en Val de Loir, la convention pour le tourisme, intégrant Gâtine et Choisilles a été revotée, durée validée par le Conseil communautaire pour un an.

Dans chaque commune du territoire, des guides touristiques ont été distribués mis à disposition pour les habitants du territoire. Ce guide touristique regroupe les activités des 19 communes.

Il est également envisagé la mise en place de « box tourisme », boîtes qui doivent être installées en plein air pour une mise à disposition de documents divers relatifs au tourisme, commerces et animations du territoire. Ces boîtes seront vérifiées et ravitaillées en flyers par un agent de la CCGC-PR.

Outre le tourisme à proprement parlé, cette commission a un rôle très important auprès du commerce, elle souhaite favoriser et soutenir les marchés locaux et promouvoir toutes nouvelles émergences de marchés, de montage de ruches et autres...afin d'animer un réseau de producteurs Elle apporte également un soutien important envers les commerces dits « fragiles ».

## **Cavités 37 du 11 avril 2017**

Il est à noter une très faible participation des communes inscrites aux Cavités 37 lors des assemblées et réunions. Pour ce qui concerne CHARENTILLY, la question a été soulevée par la représentante de l'intérêt de cette adhésion. Compte tenu de l'évolution de la commune en termes de caves et souterrains, il va être étudié l'utilité réelle de cette adhésion.

## **Syndicat de gendarmerie du 12 avril 2017**

Lors de cette assemblée générale, il y a eu vote du compte administratif 2016 et affectation des résultats du compte administratif 2016, vote de la participation 2017 aux frais administratifs supportés par la commune siège, et pour finir vote des contributions communales 2017 et le vote du budget 2017.

## **SICA**

Le SICA vient de lancer une campagne d'inventaire des zones humides des bassins versants de la Petite Choisille et de la Choisille de CHENUSSON par l'intermédiaire de la Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT) qui a en charge cette tâche.

## **AMIL du 28 avril 2017**

Lors de cette dernière réunion permanente, le bilan financier du congrès 2016 a été fait (bilan positif) et l'orientation en matière d'organisation pour celui de 2017 a été abordée, il est programmé pour le 30 novembre prochain. Il a également été indiqué que de nouveaux statuts sont en cours de rédaction.

## **SIAEP**

Le budget a été voté à l'occasion de cette réunion.

Par ailleurs, un point a été fait concernant le pré-forage sur CHARENTILLY, à savoir que l'entreprise mandatée devrait prochainement intervenir sur le site.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Extension du réseau : la remise des plis par les entreprises, pour cette étude, doit intervenir pour le 30 mai avec ouverture des plis le 31 mai. Par ailleurs, le zonage est actuellement en attente de validation. Une convention de servitude devra également être faite, les propriétaires concernés ont déjà été contactés.

Station d'épuration : une consultation pour le renouvellement du contrat d'entretien est à l'étude. Trois sociétés ont été consultées. Cette compétence devrait être transmise à la CCGC-PR au 1<sup>er</sup>/01/20, comme le veut la réglementation.

TAP : plusieurs réunions entre les élus et les parents d'élèves élus et APEC ont eu lieu. D'un premier abord houleux, ces réunions ont abouti cependant à un accord pour la poursuite des TAP avec la création d'un groupe de travail constitué d'élus et de parents.

Inauguration : la commission inauguration avance dans les préparatifs. Un point a été fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.